

Quartier de St. James

Commence à l'intersection du ch. Sturgeon et de l'av. Portage,
de là, vers l'ouest sur l'av. Portage jusqu'à la route périphérique,
de là, vers le nord sur la route périphérique jusqu'à la limite de la ville (intersection de la route
périphérique et de l'av. Saskatchewan),
de là, vers le nord sur la limite de la ville jusqu'au boul. Brookside,
de là, vers le nord sur le boul. Brookside jusqu'à la limite nord du lot Z21, plan 34260,
de là, vers le sud sur la limite nord du lot Z21, plan 34260, jusqu'à l'av. Notre-Dame,
de là, vers l'est sur l'av. Notre-Dame jusqu'à l'embranchement La Rivière du C.P.,
de là, vers le sud sur l'embranchement La Rivière du C.P. jusqu'à la rivière Assiniboine,
de là, vers l'ouest sur la rivière Assiniboine jusqu'à la limite ouest du lot 30, plan 20337,
de là, vers le nord sur la limite ouest du lot 30, plan 20337, jusqu'à la limite nord du lot 30,
plan 20337,
de là, vers l'est sur la limite nord-ouest du lot 30, plan 20337, jusqu'au boul. Harris,
de là, vers le nord sur le boul. Harris jusqu'à la limite sud du lot 1, bloc 1, plan 5996,
de là, vers l'ouest sur la limite sud du lot 1, bloc 1, plan 5996, et son prolongement vers l'est
jusqu'à la limite ouest du lot 6, bloc 1, plan 5996,
de là, vers le nord sur la limite ouest du lot 6, bloc 1, plan 5996, et son prolongement vers le nord
jusqu'au point de commencement.